



DOUANE

FLASH **!NFO**

CRISE DU CORONAVIRUS LA VACCINATION POUR LES DOUANIERS

Vingt-quatrième round des réunions sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19 du 26 mars 2021.

ETAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Au 11 mars étaient recensés 928 douaniers ayant été atteints par le Covid (date du début du recensement, le 26 octobre 2020). Cela fait une augmentation de 32 cas cette semaine, à noter la forte augmentation d'agent à l'isolement (+210) et un seul cluster identifié à la DIPA.

Sur le plan des équipements, la douane a commandé depuis le début de la crise 7,5 millions de masques (dont 500.000 pour l'Outre-Mer), pour un montant d'environ 2,3 millions d'euros.

VACCINATION POUR LES DOUANIERS

Dès le début du mois de mars, la CFDT Douane réclamait que nous soyons considérés comme une population à risque et demandait la priorité pour la vaccination ([cliquez ici](#)), sur la base du volontariat bien sûr.

Le ministère de l'intérieur a communiqué sur ce sujet pour les policiers et les gendarmes. Quand est-il de notre ministre ?

C'est une revendication forte de la CFDT Douane car au quotidien, nous sommes en contact du public et en moyenne plus touchés par le Covid que le reste de la population.

Réponse : Prochainement, la vaccination sera ouverte en milieu professionnel et pourra être mise en place par la médecine de travail. Elle sera possible pour les agents de plus de 55 ans, porteurs de comorbidité. Aujourd'hui, aucune disposition légale ne permet de vacciner d'autres types de population.

La Directrice Générale a bien pris note de notre demande d'alignement sur le ministère de l'Intérieur et une saisine a été faite au Secrétariat Général de Bercy afin que les douaniers soient considérés comme prioritaires parmi les personnels de l'état.

A suivre donc car il faudra être en ordre de bataille dès que les vaccins seront accessibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Bien sûr, le principe du volontariat prévaudra.

Retrouvez les réponses à vos questions les plus fréquentes dans notre FAQ

www.cfdt.fr/covid19-faq

Face à la crise Covid-19, on vous répond covid-19@cfdt.fr

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

CONTRÔLEUR STAGIAIRE, FRAIS DE SCOLARITÉ ET FORMATION À DISTANCE

La question des indemnités de stages et des frais engendrés par la formation en distanciel se pose toujours (3eme relance de la CFDT !).

La DG s'était donnée un temps d'instruction puis s'est tournée vers la DGAFP. Il est temps d'apporter une réponse !!!

Toutes les semaines, les stagiaires sollicitent lors des points d'étapes les référents de l'ENDLR sur ce point sans qu'aucun horizon ne soit donné à la question. Il en va de même s'agissant du remboursement des frais de déplacements pour se rendre aux épreuves d'évaluation.

Les stagiaires ont subi un stage dans des conditions particulières avec 16 semaines de travail en distanciel et une plateforme de cours en ligne « moodle » en panne durant 2 semaines.

Ils ont droit à un minimum de considération de la part de la Direction Générale dans le délai de traitement de leurs demandes.

Réponse : Le bureau RH1 a une lecture favorable des textes mais n'est pas compétent légalement. Il réclame donc confirmation de son analyse au Secrétariat Général de Bercy. La Directrice Générale en personne a convenu que le délai de réponse était trop long et si aucun retour ne vient de Bercy d'ici lundi, elle prendra ses responsabilités (dixit). Nous avons demandé à être informés de l'arbitrage final et nous communiquerons donc dès lundi cette réponse aux contrôleurs stagiaires.

ANNULATION DES ORAUX D'EXAMEN PRO, DE C1 ET CP

A ce jour, nous n'avons toujours aucune réponse aux recours gracieux et hiérarchiques rédigés par les agents écartés du bénéfice du concours pro de C1 et CP, suite à l'annulation des oraux et la décision du jury de ne pas retenir le nombre prévu de lauréats sous prétexte de niveau insuffisant ! C'est pourtant la base de la politesse. Que dirait-on si un usager était traité de la sorte ?

REDÉPLOIEMENT DIPA

Pour les agents de la DIPA redéployé en province, la question de la comptabilisation en heures des délais de route est-elle tranchée ?

Réponse : Un projet de note vers les DI qui reçoivent les agents redéployés est à la signature. La Direction Générale n'est toujours pas en mesure de nous dire comment seront pris en compte les délais de route. A moins d'une semaine du départ, c'est consternant !

GARDE D'ENFANT EN ZONE CONFINÉE ?

Dans les Hauts-de-France, l'Île-de-France et dans les Alpes Maritimes, des collèges ont décidé d'un mode hybride pour la rentrée avec du présentiel et du distanciel.

Comment seront gérés les parents des enfants de moins de 16 ans pendant que les enfants sont en distanciel ?

Il nous semble que seule l'ASA est compatible avec l'enseignement à distance.

Réponse : La DG rappelle que l'agent peut bénéficier d'ASA mais uniquement quand le télétravail n'est pas possible. Nous regrettons cette interprétation restrictive car il est difficile de concilier télétravail et le suivi de la scolarité de son enfant qui est très chronophage.



CAMPAGNE D'ÉVALUATION, L'HEURE DES RÈGLEMENTS DE COMPTE

Malgré une note du nouveau sous-directeur RH qui appelle les notateurs n+1 et n+2 à neutraliser les périodes de confinement et des ASA pour mesurer l'atteinte des objectifs par les agents et également à prendre en compte les conditions dégradées d'exercice du télétravail de crise, vous nous faites part quotidiennement de vos difficultés rencontrées lors des entretiens d'évaluation.

Pour tous ceux qui souhaitent faire des recours

[Accédez à la note](#) à mettre en référence

[Accédez à notre tract sur la procédure de recours.](#)

CONGÉS BONIFIÉS

Les congés bonifiés sont-ils considérés comme des motifs impérieux ? C'est bien sûr un motif d'inquiétude pour tous nos collègues ultramarins concernés.

Réponse : En application du décret gouvernemental, la DG rappelle que la visite de famille ne fait pas partie des motifs impérieux. Seul est prévu par les textes le report des congés bonifiés et la DG s'engage à être très souple dans le suivi de ces reports. Elle accepte cependant d'étudier au cas par cas la situation des collègues : visite des enfants, des parents, report des congés bonifiés en 2020 ...Les services sociaux pourront être mis dans la boucle afin de matérialiser le motif impérieux et permettre le retour au pays. A suivre donc ...

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE, CLIQUEZ ICI



Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée la semaine prochaine.

NOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LA COVID 19 ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.

